

#3 Bessens

LE MAG



Page 8

Retour sur : l'inauguration de l'église

Page 10

Projet Lapeyrière : sur la rampe de lancement, objectif 2024

Page 12

Sécurité routière



Crédits photo : Patrick Salesses

3 questions à Adrien Raphet, maire de Bessens.

2023, une année calme ?

Plutôt une année hybride : 2023 est un cru de transition entre résultats et études programmatiques, impératives pour envisager l'avenir sur de solides fondations.

D'abord, la fin d'un grand chantier : l'église de Bessens. C'est ici un symbole, le cœur d'un village qui bâtit de nouveau. Mais c'est aussi la prise de conscience de la nécessité de poursuivre l'effort de restauration au-delà d'un édifice pour obtenir une harmonie globale : reprise des routes et revêtements muraux dégradés pour donner à la place de la fraternité une cohérence d'ensemble et du cachet. La suppression de l'Algeco contribuera à ce résultat souhaité. Sans ces nouveaux travaux, il y avait comme une impression de travail inachevé. Il faut imaginer cette seconde étape comme un home staging extérieur mais sans l'intervention de Stéphane Plaza.

Les études liées au club house de pétanque et les futurs locaux techniques vont aboutir à des réalisations concrètes dans les semaines à venir, dissipant les mirages du passé. Le temps public est parfois long mais il permet de penser un projet et de l'adapter dans un environnement réglementaire toujours plus contraint. Par exemple, un local qui accueille du public doit faire l'objet d'un avis d'une commission spécifique et de travaux plus lourds. Il y a aussi le temps des demandes de subventions, des autorisations d'urbanisme, ...

L'OAP des Capellas va enfin sortir de terre dans une version apaisée après plus d'une année de travail, d'échanges et le recours à des outils modernes et adaptés pour accompagner un aménagement déjà acté par les documents d'urbanisme successifs.

Avec les études sur le projet Lapeyrière et l'implantation d'un terrain de sport Futsal impliquant une modification du PLU intercommunal, la poursuite du programme de sécurisation de nos voies, de modernisation de l'éclairage public, la défense des intérêts bessinois dans les différentes instances, le travail n'a pas manqué en 2023 pour faire grandir l'arbre des possibles.

Comment créer du lien avec la jeunesse ?

Bien imprudent serait celui qui prétendrait apporter une réponse avec

certitude. Je pense que seule la multiplication des expérimentations peut nous aider à créer ce lien avec notre jeunesse. Nous espérons que le lancement du premier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) participera à cet espoir. Ce sont nos jeunes qui détermineront leurs priorités. Notre rôle consiste simplement à les accompagner dans leur épanouissement avec bienveillance dans les limites propres à notre collectivité. C'est une remarquable expérience citoyenne naissante : la découverte d'un univers, de ses contraintes parfois contournables par l'innovation et l'esprit créatif, la capacité à répondre aux besoins de la jeunesse bessinoise. Mais le Conseil Municipal des Jeunes, c'est aussi une instance de dialogue où élus adultes et jeunes apprendront à mieux se connaître, se découvrir et partager cette passion qui anime les bonnes volontés avec les codes propres à chaque génération dans un monde en perpétuel mouvement.

A ce jour, l'offre à destination des publics jeunes reste maigre sur notre commune. La mise en place d'une politique dédiée prend du temps et exige des moyens importants. Plusieurs actions communales intègrent déjà cette dimension. Bessens accueillera en 2024 une ludothèque adolescents/adultes qui proposera des animations dédiées. Le projet Lapeyrière a, quant à lui, été conçu pour dynamiser de nouvelles activités intégrant un public jeune et devrait voir le jour entre 2024/2025. Bessens étudie la possibilité d'entrer dans le plan national « 5 000 » terrains ouverts dans le cadre des futurs Jeux Olympiques pour bénéficier de l'opportunité de construire un terrain Futsal synthétique accessible à tous selon les horaires. L'idée est ici d'offrir une nouvelle infrastructure aux adolescents et jeunes adultes de notre commune. Nous attendons une réponse à notre candidature en 2024.

Le projet de création d'une maison polyvalente des services a été retardé, mais pas abandonné, du fait d'une priorisation des réalisations. Ce bâtiment accueillera des locaux associatifs, des permanences de services publics mais aussi un espace jeunes proposant des activités à destination des 11-20 ans mais également d'un public préados.

D'autres pistes sont encore à l'étude mais devront préalablement faire l'objet d'une mutualisation avec d'autres communes pour se concrétiser à l'avenir.

Quelle vision pour Bessens ?

D'abord et avant tout une vision résolument optimiste. Notre commune a su, peu à peu, réduire la portée du mot « impossible » en reprenant confiance en elle. La modernisation de nos infrastructures est bien engagée, calibrée en fonction de nos capacités à mobiliser les ressources (optimisations diverses, ingénierie en matière de subventionnement) pour soutenir notre développement avec comme seule ligne rouge, le gel du taux de la taxe foncière depuis 2020 et jusqu'à la fin du mandat. Le cap doit être maintenu sans priver les bessinois de nouvelles infrastructures, animations et services. C'est parfois un jeu d'équilibriste pour les uns, un casse-tête chinois pour d'autres mais le résultat doit être là et toujours réinvesti pour l'avenir. L'objectif demeure de faire progresser Bessens et servir l'intérêt général du mieux que l'on peut.

Le projet Lapeyrière en est, peut-être, un bel exemple. Considéré comme une chimère il y a encore quelques mois, il prend forme et nous en percevons

à présent les contours qui se dessinent dans l'horizon brumeux que le soleil perce. Cet aménagement a été pensé pour résoudre une équation à plusieurs inconnues : la sécurisation d'un patrimoine dégradé, la mise en valeur de l'Histoire de notre commune, l'installation de nouvelles activités culturelles à taille humaine et d'un véritable lieu de vie à Lapeyrière. Ces travaux permettront de requalifier un carrefour vieillissant, de replacer l'église et la statue de St Ferréol dans un écrin valorisant, de restaurer la vieille fontaine historique située en contre-bas et dont il ne reste que les fondations, de penser des cheminements doux pour accéder à un théâtre de verdure dominant la plaine de Garonne.

À l'image du projet Lapeyrière, d'autres aménagements suivront dans une volonté de complémentarité des équipements. Les enjeux ne manquent pas à l'appel et, malgré un contexte morose, Bessens y répondra avec méthode et enthousiasme.

SOMMAIRE

Bessens vivant - Pages 4-6

- Deux jours de festivités pour le 14 juillet
- Giants of Rock : seconde édition
- Les after boulot de Bessens : bilan
- Nouveau cinéma de plein air
- Défilé : une touche aérienne
- Fête locale
- Les associations à l'honneur
- Marché municipal de Noël
- Premier repas des aînés

Infos pratiques - Page 7

Retour sur - Page 8-9

- Voiries : un travail quotidien de lobbying
- Patrimoine : la médaille Gamarra, nouveau symbole de Bessens
- OAP des Capellas : une opération maîtrisée
- Inauguration de l'église
- Premier Conseil Municipal des Jeunes
- Stade : des études en cours
- Un nouveau boulanger à Bessens

Le dossier - Page 10

- Projet Lapeyrière : sur la rampe de lancement, objectif 2024

Libre expression et bilan de la délinquance - Pages 11

Réalisations et projets à venir - Pages 12-13

- Sécurité routière
- Quelques actions municipales concrètes pour l'environnement
- Nouvel investissement pour encourager la pratique de la pétanque
- Les nouveaux locaux techniques vont sortir de terre
- Une vitrine pour la zone artisanale
- Une ludothèque à Bessens
- Les carrés potagers rénovés
- Eclairage public

Panorama des associations - Page 14-15

Zoom sur - Pages 16-18

- Budget communal
- Une anecdote de l'Histoire
- Le centre de loisirs a le sourire

Mentions légales

- Directeur de publication : Adrien Raphet
- Chef de rédaction : David Marquié
- Crédits photographiques : Mairie de Bessens et Patrick Salesses
- Conception : ItinéraireCom
- Tirage : 1000 exemplaires
- Distribution : Mairie de Bessens
- Contact Mairie : 05 63 02 57 73
- mairie@bessens.fr

Deux jours de festivités pour le 14 juillet

Cette année la mairie a été prise de court par l'affluence des familles bessinoises à la retraite aux flambeaux : les 50 lanternes distribuées n'ont pas suffi. Après le spectacle de bâtons de feu des Gagagirls, le feu d'artifice a été tiré, entièrement financé à nouveau par un sponsor. La buvette et la soirée musicale ont été offertes par les Gagagirls.

Le lendemain, la commune a accueilli les représentants de la Gendarmerie Nationale et du 31ème Régiment du Génie ainsi que notre Conseillère régionale et offert une collation estivale aux participants après le traditionnel lâcher de ballons des enfants. Durant toute la journée, l'association des majorettes de Bessens a réalisé un vide-grenier et son Vintage Day.



Les after boulot de Bessens : le bilan

Après avoir testé la création du marché de Bessens pour redonner de la vie en centre-bourg, la municipalité a décidé de proposer une nouvelle formule plus adaptée à la demande, intégrant des animations et concentrée seulement sur juin, début juillet et la première quinzaine de septembre. La Mairie a tenu la buvette et planifié des animations pour tous les publics : fête de la musique, soirée sud-ouest, blind test avec un professionnel, jeux gonflables, retransmission sur écran géant du premier match de la coupe du monde de rugby, ... Le mauvais temps a écourté ou provoqué l'annulation de certaines dates.

Nous remercions les conseillers municipaux qui ont tenu la buvette et réalisé les cocktails sans alcool les 6 vendredis pour le compte de la commune.

Les after boulot de Bessens reprendront en 2024 chaque vendredi de 17h à 20h (ou jusqu'à 23h sur les soirées spéciales) entre le 1er juin et le 13 juillet et début septembre. Buvette et foodtruck.



Nouveau cinéma de plein air

Une nouvelle édition de cinéma de plein air s'est tenue à Bessens en partenariat avec la Communauté de Communes. L'association des parents d'élèves (Les petites canailles) a offert un spectacle avant la séance et tenu la buvette. Malheureusement, un orage a écourté la projection de « Tous en scène 2 ».



Giants of rock : seconde édition

Le festival de tributes de rock (groupes rendant hommage aux légendes de la discipline) s'est produit fin avril pour la seconde année à Bessens en présence de Jean-Luc NEMOURS. TEXAS, INXS ou encore BILLY IDOL ont été honorés avec une très belle prestation de Lou Bonnio et Caroline Bertogna.

Marché municipal de Noël

La manifestation s'est tenue à la salle des fêtes avec de nombreux stands de décorations et d'artisanat. Les enfants ont pu se faire prendre en photo gratuitement avec le Père Noël. La municipalité a offert un tour de calèche à tous les jeunes bessinois qui s'étaient inscrits.

Cette année, la nouvelle édition se tiendra le samedi 2 décembre à la salle des fêtes de 11h à 20h.

Le Père Noël sera présent pour les enfants de 15h30 à 19 h avec son traineau, ses lutins et la mère Noël. Petite surprise : les rennes seront authentiques.



Défilé : une touche aérienne

La quatrième édition du défilé de Bessens, créé en 2020 pour fêter la sortie du COVID, a attiré plus de 3 000 visiteurs sur la journée. Le public a pu admirer 140 véhicules de collection dont les populaires youngtimers de leur jeunesse. Une Porsche 962 (l'un des 70 exemplaires existant dans le monde) était exposée sur la place. Un drôle d'oiseau a niché à proximité, marquant la touche aérienne de l'édition 2023 : un avion. Après le passage d'une escadrille vers 11h, la patrouille aérienne composée du duo de champions du monde de voltige, a fendu le ciel bessinois,

faisant le tour de la commune avant de se positionner pour dessiner successivement un smiley puis un cœur dans le ciel sous les applaudissements nourris des spectateurs. A 14h30, le défilé a débuté avec une petite nouveauté : une halte à Lapeyrière, au niveau de Saint Ferréol. Les plus jeunes ont pu monter à bord de quelques véhicules pour garder en mémoire un bon souvenir de cette manifestation.

La cinquième édition est déjà en préparation. Elle se tiendra également le second dimanche de septembre.





Premier repas des aînés

En 2022, la mairie de Bessens a offert un repas de fin d'année sous ambiance musette à tous les habitants de plus de 65 ans, sur inscription et distribué un colis gourmand aux personnes de plus de 80 ans qui n'avaient pas pu se déplacer. Le chanteur Pierre Grocolas, notamment connu pour son tube « Lady Lay », avait fait gracieusement le déplacement pour cette rencontre.

L'initiative sera renouvelée cette année. Un échantillon d'un baume cosmétique conçu par une bessinoise sera offert, mettant ainsi en valeur un « savoir-faire » local dont notre commune est fière.

Fête locale

La fête locale, organisée par le comité des fêtes de Bessens, s'est tenue le week-end des 15, 16 et 17 septembre avec l'installation des forains sur le parking de la salle des fêtes. Suite au succès de la soirée mousse en 2022, cette opération a été reconduite le vendredi soir sous animation d'un DJ.

Samedi soir, le groupe MAD a enflammé la scène.

Le samedi, le club de pétanque « La Boule Bessinoise » a organisé un concours de pétanque sur la place.

Le dimanche midi, le comité a organisé un repas sous l'ambiance musicale du groupe OFUB.



Les associations à l'honneur

Cette année la commune a organisé deux événements en partenariat avec les associations.

Une première matinée associative s'est déroulée le samedi 24 juin en marge de la kermesse de l'Association des Parents d'Elèves « Les petits canailles ».

Cette nouvelle formule, souhaitée par les associations bessinoises, avait pour objectif de répondre au timing différencié de cycle de certaines d'entre elles.

Une soirée associative s'est tenue lors de l'after boulot du vendredi 1er septembre pour répondre au besoin de faire connaître le tissu associatif.

À cette occasion, le public a pu découvrir deux nouvelles associations bessinoises : le club canin et « T'as de Beaux jeux » qui

ont fait le choix de notre commune pour s'implanter.

Cette belle soirée a permis de tisser des liens et de produire des échanges fructueux entre les différentes associations.

L'événement s'est achevé par un blind test musical et des questions sur le village : une compétition amicale entre équipes associatives et habitants. Un très bon moment de partage, de rire et de convivialité.

Un événement inter-association devrait s'organiser au printemps 2024, à l'initiative de l'Association des Parents d'Elèves « Les petits canailles ». Surprise à venir pour une synergie renforcée et de jolies complémentarités.



INFOS

PRATIQUES

Annuaire des entreprises

Désormais, vous pouvez télécharger gratuitement l'annuaire des entreprises bessinoises réalisé cette année.

Lingettes

Les lingettes usagées ne doivent en aucun cas être jetées aux égouts. Elles provoquent de graves dégâts dans les installations de la station d'épuration qui deviennent coûteux (chacun en paie malheureusement le prix dans sa facture d'eau).

Horaires d'ouverture de votre mairie

Lundi : 10h- 12h | 15h30-19h
 Mercredi : 10h-12h | 15h30-17h
 Jeudi : 10h-12h, 15h30-17h
 Vendredi : 8h30-12h
 Samedi (1er du mois) : 10h-12h

Démarches administratives

Les demandes de passeports et cartes nationales d'identité ne se font plus que dans certaines mairies. Vous pouvez effectuer vos démarches à la Mairie de Verdun-sur-Garonne ou de Grisolles.

Mairie de Verdun-sur-Garonne

Tél. 05 63 02 50 36

Mairie de Grisolles

Tél. 05 63 67 30 21

Crèche intercommunale de Bessens

L'association l'île aux bambins accueille des enfants de deux mois et demi à quatre ans et demi. Les admissions se font selon la date d'inscription et la disponibilité de chaque secteur : bébé, moyens, Grands. Sa capacité est de 20 places pour les communes du périmètre. Elle dispose de places en accueil ponctuel tout au long de l'année. Vous pouvez la contacter au 05 63 27 26 41

Déchetterie

Vous pouvez contacter le Pôle environnement au 05 63 64 49 80. La déchetterie la plus proche est située à Dieupentale au 350 chemin de la Fraysse.

Horaires :

Lundi : 14h – 18h

Mardi au samedi : 10h – 12h et 14h – 18h

Fermée le dimanche et les jours fériés.

Broyeur disponible sur demande et à domicile pour 15€/h sur réservation.

Jours de ramassage des OM

La poubelle jaune une fois tous les quinze jours semaines impaires le mardi matin. La poubelle verte une fois par semaine le vendredi matin.

Rappels de bonnes pratiques

Haies

Pensez à entretenir régulièrement vos haies pour qu'elles ne débordent pas chez les riverains ou sur le domaine public routier.

Fossés, curage et buses

L'entretien des fossés et des buses d'accès est à la charge de chaque propriétaire jusqu'à 5 m de part et d'autre, y compris le curage nécessaire selon la charte intercommunale. La Communauté de Communes signale régulièrement le manque d'entretien de ces abords qui nuit au bon écoulement des eaux. Les buses ne doivent pas être posées au-dessus du fil d'eau, sous peine de gêner l'écoulement naturel dans les zones à faible pente et de nécessiter une destruction du passage.

Entretien des propriétés, déchets et dépôts sauvages

Les jardins doivent être entretenus et vierges de déchets. Le défaut d'entretien d'un jardin ou la présence d'immondices sur une parcelle ou un dépôt sauvage peuvent coûter cher en cas de signalement (amendes, exécution forcée aux frais du propriétaire ou astreintes journalières).

Murs sans enduits

Les murs de clôtures, façades des bâtiments, habitations et leurs annexes doivent être enduits selon les règles du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La recrudescence de murs non enduits risque d'aboutir à une action plus coercitive.

Animaux

Les animaux ne doivent pas divaguer dans le voisinage ou sur le domaine public sous peine d'enlèvement par les services de fourrière. Les aboiements trop répétés peuvent constituer des infractions réprimées par les forces de l'Ordre.

Réglementation relative aux bruits

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (dont les tondeuses) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : Les jours ouvrables : de 8 h à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00. Les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

Désherbage le long des murs

Nous rappelons que le désherbage contre les murs de clôtures ou d'habitations dans les rues est à la charge de chaque propriétaire.

RETOUR SUR

Voiries : un travail quotidien de lobbying

La commune de Bessens a obtenu la reprise du chemin des palanques, mal réalisé en 2022. Elle a aussi fortement œuvré pour prioriser la réfection du chemin de Lalande, notamment les affaissements et la consolidation des accotements.

En 2024 et 2025, les ponts situés chemin des placettes et chemin du canal seront restaurés, venant compléter la remise en état des ouvrages défectueux et éviter tout risque d'effondrement. La reprise du pont Bow-string chemin du canal suivra. Tous les ponts de notre commune auront ainsi été repris au cours du mandat.

LE SAVIEZ-VOUS?

La plupart des routes de notre commune sont d'intérêt communautaire et gérées par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. La commune n'a plus compétence sur ces voies et les fossés attenants. En revanche, la sécurisation de ces dernières reste à la charge de la mairie de Bessens. La place de la fraternité fera quant à elle l'objet d'une réfection par la mairie, s'agissant d'une voie communale à fort passage.

Inauguration de l'église de Bessens

Nous attendons ce moment avec impatience. Ce chantier de sauvetage aura permis de redonner une âme à notre centre-bourg. Cet édifice est l'un des premiers à avoir été électrifié dans un territoire rural en France (dès 1909).

Pour rappel, les pathologies étaient nombreuses, au-delà de l'état de délabrement des maçonneries extérieures : risque d'effondrement de certains éléments, fissurations multiples, infiltrations d'eau, circuit électrique dangereux. Il s'agit de la première restauration d'ensemble depuis la construction de l'église au XVIIème siècle.

Les travaux se sont élevés à plus d'un demi-million d'euros en deux tranches, bien subventionnées, permettant d'éviter le recours à un emprunt. L'église de Bessens a été inaugurée en présence de

La municipalité a alerté la Communauté de Communes sur le mauvais état régulier des accotements sur l'ensemble des voies bessinoises, lui demandant de prendre des mesures de réparations pérennes. Les travaux réalisés jusqu'à présent ne tiennent que quelques mois. Nous espérons que de nouvelles solutions seront étudiées et proposées pour éviter l'aggravation de la dégradation des abords des routes touchant l'ensemble des communes de notre intercommunalité et venant augmenter les coûts futurs de reprise des voies.

Monsieur le Préfet et de plusieurs personnalités parmi lesquelles : Madame la Ministre, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président du Département, Monsieur l'Evêque ainsi que plusieurs Maires de notre secteur.

Cette restauration achevée, la municipalité a souhaité poursuivre l'effort esthétique en sollicitant les services techniques dans un travail de nettoyage, reprise de crépis avant mise en peinture du bâtiment jouxtant l'église ainsi que les murs de la place de la Fraternité. Notre place a bénéficié d'un lifting pour lui redonner le charme qu'elle mérite. Bravo aux employés communaux qui ont réalisé ces travaux en régie.



Patrimoine : la médaille Gamarra, nouveau symbole de Bessens



Romancier, poète et critique, Pierre GAMARRA a longtemps vécu à Bessens qu'il a choisi comme dernière demeure.

Cet homme de Lettres a consacré à notre commune et notre belle plaine de Garonne plusieurs poèmes, devenant le patrimoine immatériel de Bessens. Etudié dans les écoles, il aura publié au cours de sa carrière une centaine d'ouvrages et plus d'un millier d'articles. Les valeurs de fraternité, de liberté, d'espérance et de respect d'autrui sont fondamentales dans son œuvre.

La première médaille de notre commune portera son empreinte indélébile. Destinée à honorer les personnes œuvrant pour Bessens et contribuant à son image de marque par des actes distinctifs, la médaille Gamarra devient le premier symbole et la fierté de notre territoire.

"C'est une terre d'ocre dure où les galets de la Garonne s'enfoncent comme des pensées dans la conscience d'un homme."

Pierre Gamarra décrivant Bessens en 2006.

OAP des Capellas : une opération à présent maîtrisée

Depuis sa version d'origine, datant de 2014, l'OAP des capellas a été assouplie suite à diverses négociations avec la Communauté de communes à présent en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme. Parallèlement, la commune de Bessens a pris la décision d'acquiescer les terrains centraux appartenant à un propriétaire privé via un établissement public d'Etat pour éviter que la municipalité en supporte le coût direct. L'objectif de cette action était de créer une négociation directe entre la commune et les promoteurs pour limiter les impacts de cette opération, apaiser et limiter les nuisances. Après un appel à projet lancé en 2023 aux côtés de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, le groupe SGE a été retenu pour réaliser l'aménagement avec un certain nombre d'engagements : traitements paysagers qualitatifs des espaces communs extérieurs (végétalisation), absence de logements collectifs, élaboration d'un règlement de lotissement garant de la cohérence des constructions et respectueux du voisinage, ...

Une nouvelle réunion de présentation aux riverains se tiendra dans les prochains mois pour valoriser les avancées positives sur ce projet s'inscrivant dans une volonté de maîtrise des opérations urbaines. Par cette ingénierie, la commune sauvegarde une cohérence de territoire, une qualité architecturale et atténue les effets pervers de la loi « Climat et résilience » qui impose à présent une densification des espaces, notamment verticale poussant à la création d'immeubles même en ruralité.



Stade : des études en cours

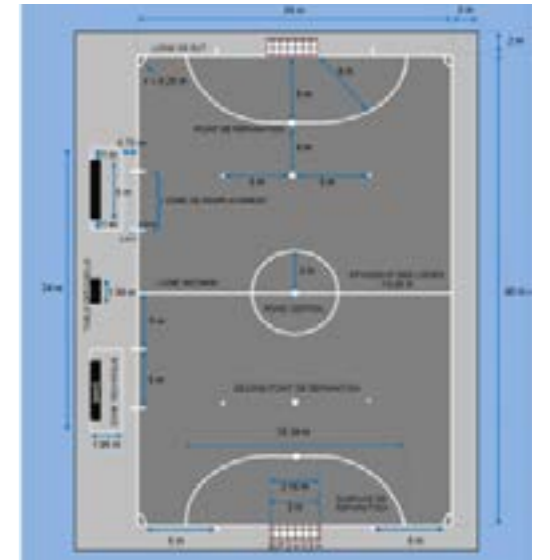
La mairie de Bessens a candidaté au « plan 5000 terrains de sport » déployé dans le cadre des Jeux Olympiques pour le financement d'un terrain futsal synthétique. Si Bessens est retenu avec les niveaux de subventions demandés, un nouvel équipement pourrait voir le jour. D'une superficie d'environ 2 000 m², ce terrain futsal se situera dans le prolongement actuel du stade. Il sera ouvert sur certaines plages horaires à l'ensemble des bessinois et offrira une nouvelle activité aux jeunes adultes et adolescents. Il sera également utilisable pour nos deux écoles.

Le projet déposé pourrait aller jusqu'à intégrer une couverture du terrain pouvant être financée

par l'exploitation de panneaux photovoltaïques en toiture sous réserve de l'éligibilité au programme national. La réponse est attendue au premier semestre 2024.

Coût des travaux : 269 567 € HT

A noter que la commune bâtit un plan pluriannuel d'investissement qui s'étalera sur plusieurs années pour moderniser les infrastructures vétustes du stade : club-house, vestiaires, éclairages des terrains. L'objectif est d'améliorer le confort des usagers tout en réalisant des travaux de rénovation thermique et d'optimisation des dépenses énergétiques.



Premier Conseil Municipal des Jeunes pour Bessens



Le 15 juin dernier, Monsieur le Maire, Adrien RAPHET, le 3ème adjoint délégué à la jeunesse, Jérôme FABRIS, assistés d'Elodie BALY, animatrice enfance ont tenu une réunion de présentation à l'équipe de jeunes volontaires du futur Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). 11 jeunes bessinois(e)s âgés de 9 à 13 ans ont pu poser leurs questions et évoquer quelques idées en présence de leurs parents. Les échanges ont permis à chacun de se découvrir dans une ambiance chaleureuse et conviviale suivie d'une collation. A l'issue de cette rencontre, la mairie a reçu deux candidatures à l'élection de Maire du CMJ : Annabel Tonello et Anaël Darnaud.

Le premier Conseil Municipal des Jeunes s'est tenu à la Mairie, salle du Conseil, le 12 septembre. Au cours de cette assemblée, Annabel Tonello a été élue premier maire du Conseil

Municipal des jeunes de Bessens pour un mandat de 3 ans et s'est vu remettre une écharpe tricolore par Monsieur le Maire et son adjoint en charge de la jeunesse. Le nouveau Maire du CMJ sera épaulé par 10 conseiller(ère)s qui choisiront leur commission en fonction de leurs préférences. Les jeunes élus ont reçu un pin's de conseiller ainsi que quelques matériels pour débiter leur travail dans de bonnes conditions. A présent, place à l'action avec un budget dédié entre les mains de nos futurs citoyens bessinois. Bravo pour leur engagement.

L'assemblée se compose de 11 conseillers Jeunes : Annabel Tonello, Eva Mendez Cazajous, Léane Salvetat, Agathe Millérioux, Juliette Beauvallet, Mia Leroux, Shannys Decorte, Alexine Tana, Theo Aussaresse, Anaël Darnaud, Ezio Fabris.

Un nouveau boulanger à Bessens

La maison Mauranes a fait le choix de Bessens suite à la fermeture de la boulangerie, impulsant une nouvelle dynamique de qualité. Il s'agit pour l'entreprise du Maître artisan Eric Mauranes d'une grande première, ce dernier n'étant jusqu'à présent installé qu'à Montauban et Montbeton. La fabrication artisanale est une signature de cette enseigne locale réputée. La boulangerie-pâtisserie de Bessens emploie à présent 3 personnes dont 2 bessinois.

Le magasin est ouvert du mardi au samedi sur une amplitude horaire large : 6h30 à 13h30/15h30 à 20h. Mais également le dimanche matin de 7h à 13h.



DOSSIER

PROJET LAPEYRIÈRE : SUR LA RAMPE DE LANCEMENT, OBJECTIF 2024

L'année 2023 a été l'occasion d'avancer et de confirmer la faisabilité de la réfection de l'église désacralisée de Lapeyrière pour la replacer dans son écrin d'origine et créer ainsi un espace culturel vivant s'adressant à tous : expositions, animations musicales, café littéraire, cours de théâtre et spectacles, micro-folie (partenariat avec un musée parisien pour une expérience culturelle innovante s'appuyant sur la réalité virtuelle). Ce tiers-lieu culturel sera également ouvert aux publics scolaires. La commune envisage d'acquérir le terrain qui jouxte l'édifice pour le transformer en futur parking. Il est aussi prévu de labelliser le site « accueil vélo » et de créer un cheminement piétonnier qui remontra par le lavoir situé en contre-bas de la statue. L'église accueillera une collection d'objets historiques bessinois.

L'équipe projet est à présent constituée et a démarré son travail sur les chapeaux de roues. Plusieurs bureaux d'études sont mobilisés pour produire les études préalables : structure, VRD, thermique, topographique. Le cabinet Trame Architectes, retenu pour accompagner la commune, est lauréat du prix architecture Occitanie et dispose de solides savoir-faire. Les travaux seront réalisés en deux tranches : la première concernera le bâtiment et ses abords directs (parking, parvis, ...), la seconde se concentrera sur la requalification des voiries et espaces publics (théâtre de verdure Saint-Ferréol, sécurisation des voies et aménagements urbains, restauration du lavoir de Lapeyrière). Le démarrage des travaux de la tranche 1 est estimé au premier semestre 2024. La tranche 2 suivra en 2025.

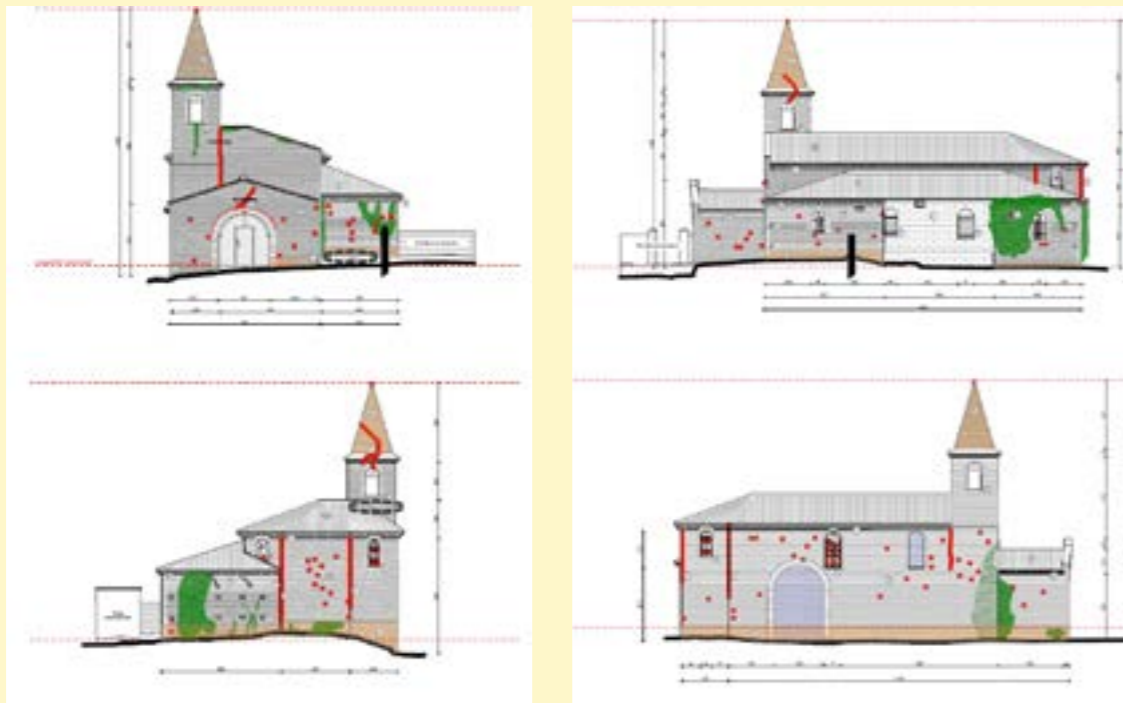
Le coût de la réfection de l'église est évalué à 809 000 € HT. L'Etat et le Conseil départemental ont confirmé leur engagement financier pour accompagner cette opération. Le niveau de subventionnement devrait avoisiner 70 % (incluant la mobilisation de fonds européens, régionaux et d'autres organismes publics).

La commune bénéficie du soutien de la Fondation du Patrimoine et a déjà pu mobiliser plus de 65 000 € de promesses de dons qui viendront réduire le reste à charge pour Bessens. L'objectif est de récolter à minima 150 000 €.

Ces dons font l'objet d'une déduction fiscale de 60 % pour les entreprises et 66 % pour les particuliers soumis à l'impôt sur le revenu. Pour faire un don, il vous suffit de suivre les étapes sur la page dédiée : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-notre-dame-de-lapeyriere-a-bessens>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le toit du clocher n'a pas été bâti à la construction de l'église mais ajouté plus tard. Il est réalisé en briques assemblées pour former une pyramide. Ce trait est singulier dans le secteur.



Inventaire des différentes pathologies des façades du bâtiment et de la toiture du clocher à traiter

LIBRE EXPRESSION

Bessens à venir

La 3ème année du mandat s'achève avec de nouveaux projets conformes aux engagements de programme de votre majorité municipale : les travaux de sécurisation des routes se poursuivent, la rénovation imminente de la seconde église devenant un tiers-lieu culturel vivant, le Conseil Municipal des Jeunes devient réalité, de nouveaux services arrivent avec la ludothèque associative, la mise en valeur de notre patrimoine s'intensifie, une nouvelle formule municipale animée est née : les « After boulot » incluant la fête de la musique, la retransmission du 1er match de la coupe du monde de rugby, des jeux pour nos enfants. Ces actions s'ajoutent à l'organisation du marché de Noël, des festivités du 14 juillet (feu et lanternes) ou du défilé aux cotés des bénévoles. Bessens poursuit sa modernisation : nouveaux locaux techniques à venir, passage progressif en led des éclairages publics, isolation des bâtiments, réfections diverses, nouveau site, le tout sans recours à l'emprunt ni augmentation des taux de la taxe foncière.

Ensemble pour Bessens

Le groupe « Ensemble pour Bessens » n'a pas fait parvenir de texte.

Bessens Autrement

Le groupe « Bessens Autrement » n'a pas fait parvenir de texte.

Bilan de la délinquance à Bessens

Le nombre d'interventions des forces de l'Ordre sur notre territoire est en très nette baisse malgré une présence plutôt stable. Les cambriolages et destructions/dégradations chutent.

L'installation du nouveau maillage complémentaire de caméras, financé à 50 % par une dotation de l'Etat, porte ses fruits en ayant déjà permis de retrouver plusieurs auteurs de dégradations. Ce nouveau dispositif dissuasif offre des résultats concluants comme à Labastide Saint Pierre, Verdun-sur-Garonne ou encore Campsas.

RÉALISATIONS

ET PROJETS

À VENIR

Sécurité routière

Après avoir sécurisé la rue Ferry, l'entrée de la rue des capellas puis le chemin de Lalande et la sortie de la coopérative Novacoop (participation de l'entreprise au financement du dispositif en aval du pont SNCF), 2023 marque un nouveau tournant avec le prolongement des engagements destinés à canaliser les vitesses excessives dans le cadre d'un programme phasé sur plusieurs années. La mise en sécurité du chemin des palanques sur près d'un kilomètre est à présent réalité, réconciliant esthétique et sécurité (fleurissement de la commune, brique de parement).

Deux ralentisseurs ont également été installés au niveau du virage de la rue des rosiers, signalé pour sa dangerosité du fait du manque de visibilité. Un plateau ralentisseur, marquant l'entrée d'agglomération, a été installé au chemin des acacias.

Les réunions de présentation des travaux aux riverains se sont tenues début septembre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ralentisseurs sont implantés au maximum tous les 150 à 200 m dans les zones urbanisées pour limiter les nouvelles accélérations des véhicules et tiennent compte au mieux des contraintes d'accès des riverains à leur propriété. Disposés à intervalles plus larges, les dispositifs deviennent inefficaces. Les écluses, quant à elles, ne sont utiles qu'au moment de l'arrivée d'un véhicule en sens inverse, à la différence du ralentisseur qui joue son rôle dans tous les cas de figure. Il est à ce jour l'aménagement de sécurité routière plébiscité par la plupart des communes (exemple de la rue du Général Larroque à Dieupentale).

La chicane en S située au croisement de Lapeyrière/Lalande a été réalisée pour limiter l'accès des poids lourds au chemin des palanques par un itinéraire interdit aboutissant à des dégradations régulières. Elle a été en partie financée par l'Etat. La pose de gabarit s'est révélée impossible du fait de l'obligation de desserte de ramassage des ordures ménagères des habitations située en contrebas. L'installation d'un radar de transit a été chiffrée à plus de 80 000 € hors coûts de maintenance et jugée prohibitive.

Quelques actions municipales concrètes pour l'environnement

Une seconde vie pour l'algeco

L'algeco, situé contre l'école Jules Ferry, va enfin être retiré pour laisser place à un petit aménagement paysager végétal. Il sera réutilisé pour servir de local à l'ACCA avec un habillage type bois et un renforcement de son isolation par l'extérieur pour limiter les dépenses d'énergies.

Une rénovation renforcée pour un bâtiment public

L'ancienne mairie, bâtiment collé à l'église, fait peau neuve. L'ensemble des menuiseries vont être changées, passant en double vitrage argon. L'isolation en toiture a été reprise et des travaux de confortement de l'isolation des murs sont en cours. Cette seconde phase d'investissement fait écho au changement des radiateurs et au passage en éclairage led déjà réalisés.

Une salle des fêtes économe

L'ensemble des éclairages de la salle des fêtes va être passé en éclairage basse consommation du fait d'une utilisation intensive. Les travaux permettront de diviser par deux les consommations électriques et de rentabiliser l'investissement en quelques années seulement.

Les nouveaux locaux techniques vont sortir de terre



Nouvel investissement pour encourager la pratique de la pétanque



Depuis 2019, le club de pétanque « La boule bessinoise » n'avait plus de lieu dédié à l'exercice de ce sport. Dès 2020, la municipalité a créé 4 terrains de pétanque pour ne pas voir le club disparaître et maintenir de la vie au centre bourg. Aujourd'hui, ce dernier souhaite progresser et promouvoir un développement de la pratique de la pétanque sur notre territoire.

Pour cela, il a besoin d'infrastructures : toilettes, espace de stockage du matériel, ... Après une étude en 2021/2022, la commune de Bessens, pauvre en bâtiments, a proposé de réaliser un local polyvalent à proximité directe des terrains, sous les pilotis de l'école Ferry. Le projet consiste à utiliser l'espace vide en le fermant sur une surface de 80 m², incluant une salle de réunion, des toilettes, un espace cuisine, deux locaux techniques.

Un local de 14 m² permettra également de désengorger l'école Ferry en offrant un stockage du matériel scolaire (tricycles, ...) qui était historiquement entreposé pour partie dans la chaufferie jusqu'au déclenchement des travaux de l'école. Cet investissement permettra également de solutionner une problématique de dégradations régulières d'éléments de ventilation et de chauffage, ... situés à cet endroit librement accessible.

Les actuels ateliers municipaux ne sont plus adaptés à un usage moderne et efficace : absence d'eau et d'électricité dans le hangar, pas de fenêtres, problématiques multiples de sécurité au travail, ...

Ce vieux serpent de mer devient enfin réalité. Les futurs ateliers seront construits sur la parcelle communale qui jouxte le cimetière, rue de la matalène. Le projet intègre la pose de panneaux solaires en autoconsommation ainsi qu'une cuve de récupération d'eau de pluie, venant ainsi réduire les consommations de fluides à venir du bâtiment.

D'une surface de 163 m², il intègrera une aire de lavage et un local de stockage associatif avec accès indépendant. Un soin particulier à l'insertion paysagère a été réalisé : toiture en tuiles canal, crépis, ...

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 300 000 € HT.

Subventions attendues : 40 % (Etat et Département)

Eclairage public

Cette année la mairie a démarré son programme d'investissement annuel de réfection de son éclairage public en passant en led les 60 points lumineux les plus énergivores de la commune. Le coût de cette opération a bénéficié d'un subventionnement bonifié par le Syndicat Départemental d'Energie.

La seconde phase des travaux d'éclairage du chemin de Lalande en mâts solaires autonomes va se poursuivre. La période de tests et de modifications de réglages en usine s'est allongée et est toujours en cours pour pouvoir obtenir un fonctionnement optimal des mâts. Pour rappel, notre commune est pionnière sur cette technologie, ce qui explique un temps de rodage important.

Retour sur l'expérimentation d'extinction de l'éclairage public à 23h l'été et 22h l'hiver.

Aucune remarque n'ayant été inscrite dans le registre en mairie, l'expérimentation sera généralisée. Cette dernière a permis à la commune de maîtriser les consommations électriques dans un contexte de forte hausse des prix. Les résultats sont concluants.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour bénéficier de subventions sur ses opérations de modernisation d'éclairage public, la commune ne doit pas dépasser un volume annuel de travaux de 100 000 €, ce qui explique le phasage pluriannuel des travaux. Par cette méthode, Bessens optimise son subventionnement et réduit le reste à charge de la commune.

Les carrés potagers rénovés



L'école Ferry accueille de nouveaux carrés potagers pour le projet pédagogique des enseignants de l'école. La coopérative Novacoop a offert plusieurs caissons qui ont été transformés et mis en terre par les services techniques. Ce sont les enfants du centre de loisirs et leurs animateurs qui ont peint les éléments pour leur donner une touche plus agréable.

A la demande de la municipalité, le groupe Carrefour étudie actuellement la possibilité d'offrir du matériel de jardinage à l'école pour compléter cette rénovation et démarrer les plantations dans les meilleures conditions.

Un bel exemple de synergie et de réutilisation de matériaux.

Les grandes lignes de l'investissement de 2023 : sécuriser les routes, les finances et les édifices du patrimoine communal !

Une vitrine pour la zone artisanale

La mairie de Bessens avait fait l'acquisition en 2021 d'une vieille bâtisse à l'angle du rond-point des palanques, considérée par la municipalité comme stratégique. Cet emplacement sera idéal pour construire un bâtiment mêlant nouveaux commerces et deux logements. L'opération pourrait notamment offrir une requalification de cet espace en le structurant en véritable vitrine de notre zone artisanale sur un emplacement stratégique et faire obstacle à la réalisation d'un projet peu compatible avec la cohérence de ce secteur de la commune.

Un porteur de projet a, à ce jour, manifesté son intérêt.

Le portage de l'acquisition foncière a été réalisé par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, permettant à Bessens de ne supporter aucun frais tout en conservant la main sur le choix de l'opérateur.



Une ludothèque à Bessens

Après de nombreux échanges avec l'association T'as de beaux jeux, historiquement basée à Grissoles, la commune de Bessens a proposé d'accueillir une nouvelle activité sur son territoire, permettant de dynamiser une offre pour un public adulte et adolescent. Cette initiative vient compléter la stratégie municipale de doter la commune de nouveaux services à la population (comme par exemple la permanence mensuelle de la DGFIP).

A terme, la mairie étudie une solution pour proposer un accès aux enfants plus jeunes, qui viendra dans un second temps.

T'as De Beaux Jeux est une association fondée en 1999, fraîchement installée à Bessens depuis quelques semaines. Elle possède un stock de plus de 1 500 jeux de sociétés, jeux en bois, et jeux géants, dont l'unique but est de vous faire découvrir le plaisir et les vertus du jeu sous toutes ses formes !

L'association ouvre ses portes deux à trois fois par mois pour les soirées « jeux de société », à partir de 12 ans, aussi bien pour les débutants que les « vétérans ». Elle propose aussi ponctuellement des soirées à thème : initiation au jeu de rôle, soirée Halloween, Fête internationale du jeu, etc. Actuellement, l'association compte une soixantaine de bénévoles. Elle organise chaque année un festival du jeu qui rassemble près d'un millier de visiteurs avec des escapes games, murder parties, ...

Vous pouvez les contacter par mail : tdbjeux@gmail.com

PANORAMA DES ASSOCIATIONS

Les Ours Judo Club



La saison 2023 s'est achevée par une belle sortie à Zouzouparc pour les plus jeunes. Au cours de cette saison, ils ont pu aussi participer à l'animation interclub qui a rassemblé plus de 250 combattants de tous âges et de tous niveaux.

L'association ne se limite pas au judo et propose une variété d'activités sportives pour tous les âges et niveaux comme le Pilate, Body Zen à Bessens, de 20h10 à 21h10.

Les activités de judo débutent dès l'âge de 4 ans, avec des horaires adaptés aux besoins des enfants, de 17h45 à 18h40 pour les 4-8 ans et de 18h45 à 19h45 pour les 9 ans et plus.

De plus, les Ours Judo Club collaborent avec plusieurs villages voisins pour proposer une gamme diversifiée d'activités sportives, notamment le Sabre Galactique, la boxe, le Fitness, la Zumba Enfants/Adultes, le Yoga, le Step, le Tai-Chi et Baby-Gym, le tout sans aucun supplément.

Club canin



Le club Canin de Bessens vient de rouvrir ses portes dans un cadre idéal pour l'éducation de votre animal avec des équipements adaptés.

Notre nouvelle équipe d'éducateurs agréés est prête à vous accueillir avec vos compagnons à 4 pattes :

- Lui enseigner les règles de base afin de mieux connaître ses besoins et partager des moments uniques avec lui

- Accroître ses capacités et ses performances physiques.

Nous restons à votre écoute et nous sommes impatients de vous accueillir avec votre plus fidèle ami.

Ne pas hésiter à nous contacter au 0698727859.

La Boule Bessinoise



La Boule Bessinoise est un club de pétanque qui compte pour l'année 2023, 26 licenciés. Cette année nous sommes encore en course en coupe de l'amitié. Courant septembre nous avons commencé les championnats des clubs.

Si vous souhaitez rejoindre notre club, contactez-nous pour plus d'informations.

- Par mail : boulebessinoise82@gmail.com

- Par téléphone : 07.83.14.80.64

Groupe Bessinois de Recherches

Historiques



Notre association inventorie et porte à la connaissance de tous le patrimoine de notre village. Elle est présente à toutes les cérémonies au monument aux Morts et prend part au dépôt d'une gerbe.

Réalisations 2022-2023 majeures furent la finalisation des panneaux explicatifs sur notre patrimoine communal et l'installation de ces derniers. Ils sont désormais affichés dans le cœur du village, au lavoir, à l'église de Lapeyrière, au monument aux Morts et au bord du canal.

Nous avons également commencé un inventaire des maisons anciennes du village, où, avec Monsieur Labarhouille comme guide, nous tentons de conserver la mémoire des anciens habitants.

Nous restons preneurs de documents (photos, contrats notariés, objets divers...) qui peuvent apporter des renseignements sur l'histoire de notre commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous photographions, scannons, et vous rendons les originaux.

Mail : gbrh.bessens@gmail.com

- Présidente : Nathalie Salesses,

- Trésorier : Gérard Chappuis

- Secrétaire : Marie-Laure Fabris

Les Gaga Girls



Une nouvelle saison démarre pour les gagagirls qui ont déjà hâte d'accueillir de nouvelles majorettes et pompom girls! L'année dernière c'était une équipe de 60 jeunes filles et adultes que vous pouviez voir en démonstration, peut-être un peu plus cette année avec l'arrivée de la danse polynésienne dans notre association.

- Renseignements au 06 26 13 14 19.

Horaires d'entraînements :

Danse polynésienne :

- Lundi 17h - de 12 ans/17h45 les plus de 12 ans

Majorettes :

- Lundi 17h15 babies/18h petites/19h grandes

- Mardi 17h duos/18h groupe/19h adultes

- Jeudi 17h duos/18h moyennes/19h pompom girls

- Vendredi 13 octobre super loto des gagagirls

- Samedi 14 octobre la maison hantée



L'ACCA

L'Association Communale de Chasse Agréée de Bessens a organisé pour la saison 2023 le repas de chasse à la salle des fêtes Gaston Miquel : une centaine de personnes sont venues partager ce bon et agréable moment de convivialité. Elle organise un loto au mois de décembre de cette année. Elle organise un loto au mois de décembre de cette année. La saison 2023/2024 s'est déroulée dans très bonne ambiance. La chasse est un loisir qui se pratique depuis des décennies, participe à la gestion de la faune et de l'entretien du biotope. Elle contribue au développement durable de par leurs opérations de régulation et piégeage de nuisible sur la commune. Le bureau de L'ACCA reste toujours à l'écoute de tous les bessinois.

Contacts pour passer son permis de chasser ou autre renseignement : Fédération de chasse 82 au 05-63-03-46-51 ou le Président Eric ESCABASSE au 06-75-05-21-65.

- Président : Eric ESCABASSE

- Vice-Président : Arnaud GRANIOU

- Trésorier : Alphonse TADIELLO

- Vice Trésorier : Serge LADES

- Secrétaire : Julien BOULAY

- Vice Secrétaire : David BERGOGLIO

Le comité des fêtes de Bessens



L'association du comité des fêtes œuvre toujours depuis de nombreuses années. La fête est de retour cette année le 15,16 et 17 septembre avec nos amis les forains qui sans eux la fête n'aurait pas le succès que nous rencontrons. La soirée mousse du vendredi a été un franc succès. Petite nouveauté 2023 un groupe de musique a été présent le dimanche midi lors du repas et a fait une nouvelle représentation l'après-midi. Nous remercions les bessinois, les bénévoles, les sponsors et les associations toujours présentes pour leurs aides bien précieuses pour la saint Patrick en mars, le vide grenier en avril et la Summer party en juin et la mairie. Les concours de Noël et d'halloween sont en préparations avec quelques nouveautés. Toutes personnes est la bienvenue pour nous prêter mains fortes.

- Mail : comitedesfetesdebessens82@hotmail.com

- Téléphone : 0750091714

Les Petites Canailles



L'association des parents d'élèves du groupe scolaire Pierre Gamarra regroupe une vingtaine de parents bénévoles. Notre objectif est de faire plaisir aux enfants et d'organiser des manifestations pour récolter de l'argent et aider à financer les projets pédagogiques des écoles.

L'année 2022-2023 a été riche en projets. Certains ont été reconduits et s'énervent désormais dans la vie de l'association comme Halloween (avec boum et auberge espagnole), la vente de sapins et de chocolats de Noël, la hotte du Père Noël (nous offrons un livre à chaque écolier), la kermesse.

D'autres ont fait leur grand retour comme le loto ou la soirée cinéma de plein air.

Pour réussir et maintenir tous ces projets, l'association a plus que jamais besoin de bénévoles. Nos enfants comptent sur nous.

- Contact : lespetitescanailles82@gmail.com

T'as de Beaux Jeux



« T'as de beaux jeux » vient de poser ses valises cette année à Bessens. L'association a choisi Bessens et s'installe dans l'ancienne mairie. Elle accueille adultes et adolescents lors de soirées thématiques tout au long de l'année et plusieurs fois par mois, comptant sur un stock de plus de 1 500 jeux de sociétés, jeux en bois, et jeux géants. Elle organise également plusieurs grandes manifestations dédiées.

Les bénévoles ont organisé une superbe soirée d'Halloween autour de jeux soigneusement sélectionnés pour l'occasion.

Vous pouvez nous contacter par mail : tdbjeux@gmail.com

Au plaisir de vous retrouver lors de nos événements ou soirées.

Les dates à retenir :

- Fête internationale du jeu (25 mai 2024)

- Festival T'as de beaux jeux (27 et 28 avril 2024)



Association de Sauvegarde du patrimoine

Notre association de sauvegarde du patrimoine de Bessens est maintenant dans une phase plutôt aboutie du projet de rénovation du lavoir, mais reste toujours demandeuse de bénévoles pour son entretien périodique ou pour continuer à le faire évoluer en apportant vos idées d'aménagement

Continuons ensemble à faire de ce site historique un lieu de rencontre, de pause bucolique et de quiétude.

N'hésitez pas à vous manifester :

- Mail : patrimoinedebessens@gmail.com

- Tel : 0663875030

Budo Système Défense 82



BSD82 est une association offrant des cours d'autodéfense pour apprendre à se protéger, à découvrir le cadre juridique et à se former à la gestion des conflits et du stress. Les cours sont accessibles à partir de 14 ans sous réserve d'un certificat médical activité physique et morale.

Il existe des techniques de défense aux pieds/poings, couteau, bâtons. Les exercices sont développés pour coller au plus près de la réalité. Cette école propose un programme technique efficace et facile à apprendre. Les instructeurs mettent à profit leur expérience de terrain et leurs formations en arts martiaux afin de préparer au mieux l'élève à une éventuelle attaque.

L'autodéfense ne répond à aucune règle car dans la rue, on doit faire face à l'inattendu, on ne sait pas quand, comment et où ça va commencer.

- S'adapter à la configuration des lieux, au nombre d'attaquants, armés ou non.

- S'entraîner sans relâche afin de mieux gérer les conflits et surmonter au maximum le stress.

- Réagir dans le cadre légal de la légitime défense

Club de Foot Entente

AS Bessens – AS Pompignan



Notre club de foot dispose des catégories jeunes de U6 aux U15F (joueurs et joueuses nés de 2009 à 2019, catégories : U7G et F, U9G, U8-U11F, U11G, U13G, U15F), le club s'agrandit avec cette année la création d'une équipe U15 garçon.

Nos jeunes portent avec valeurs les couleurs du club, les U13 après une bonne saison se sont qualifiés cette année pour les finales district.

Pour les adultes le club propose toujours une équipe senior féminine.

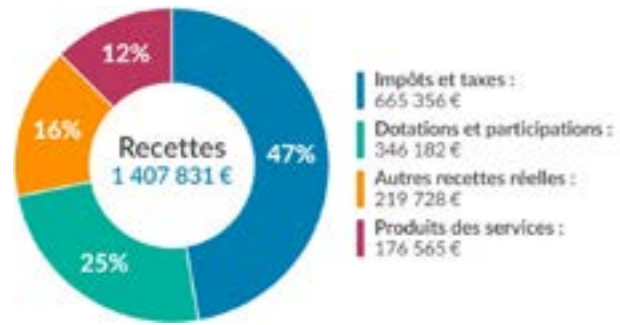
Le Week-end, venez au stade, encourager et soutenir nos équipes, vos équipes !

- Contact par mail : 531493@footoccitanic.fr

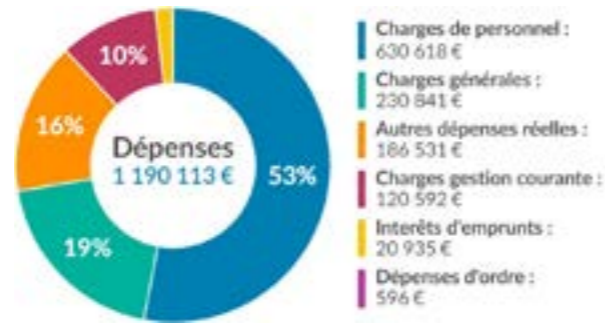
ZOOM

SUR

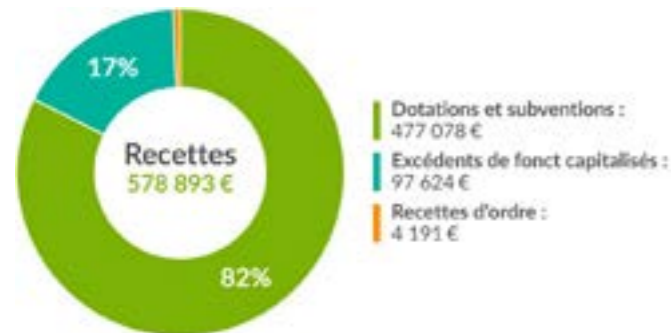
Le budget communale



2022 : recettes de fonctionnement



2022 : dépenses de fonctionnement



2022 : recettes d'investissement



2022 : dépenses d'investissement



En 2022



En 2021

Le budget 2022

Côté charges de fonctionnement, elles demeurent maîtrisées en les retraitant des décisions nationales s'imposant aux collectivités. L'enveloppe globale n'a évolué que de 0,6 % (il convient de retirer une opération comptable de 150 000 € qui se neutralise en charges et recettes de fonctionnement) et affiche une quasi stabilité sur cet exercice malgré les contraintes conjoncturelles.

Les charges de personnel augmentent à un rythme situé dans la moyenne observée au sein des collectivités territoriales sous l'effet cumulé de la prime inflation et de la hausse des rémunérations des agents publics qui se sont imposées aux mairies. La hausse de ce poste est de 5,8 % (contre une hausse globale de 5,2 % pour l'ensemble des collectivités locales sur 2022). A noter que l'impact de la fin d'un mi-temps thérapeutique d'un agent pèse sur une année complète sur cet exercice contrairement à 2021, la présence de deux cantines depuis 2016 oblige également à recourir à davantage d'agents pour notre commune, ce qui explique une hausse un peu plus importante pour Bessens.

S'agissant des charges à caractère général (fluides, fournitures diverses, ...),

elles sont en légère baisse par rapport à 2021, via une nouvelle optimisation fructueuse.

Au niveau des recettes de fonctionnement, elles progressent au rythme de 5,6 %, contre une progression des charges à 0,6 % (en retirant l'opération comptable de 150 000 € se neutralisant entre recettes et dépenses). Cet effet ciseau positif est à l'avantage de notre commune. Il permet ainsi de dégager des marges de manœuvre nouvelles pour investir. La politique engagée en 2020 continue de porter ses fruits.

En matière d'investissement, la commune a engagé de nouveaux travaux et augmenté d'environ 50 % le montant de l'enveloppe. En 2022, pour 100 € dépensés, 41 € étaient consacrés aux investissements contre 28 € en 2021.

Tous ces investissements ont été autofinancés pour la troisième année consécutive sans recours à l'emprunt et par une politique active en matière de subventionnements et de pilotage des recettes et dépenses.

LE SAVIEZ-VOUS?

Depuis 2020, la commune de Bessens s'est désendettée de près de 300 000 €, permettant de ramener progressivement sa capacité de désendettement dans des niveaux acceptables et sans réduire pour autant les nouveaux investissements.

Atterrissages 2023 et perspectives 2024

L'année 2023 devra être regardée sous le spectre de l'inflation et de l'accélération des dépenses de fonctionnement. En effet, au-delà de la montée importante des prix des fournitures et fluides, la commune devra absorber sur l'ensemble de l'année (contre la moitié en 2022) la hausse des rémunérations des agents mais également une nouvelle augmentation validée par décret en juin dernier.

La poursuite des travaux en régie (réalisés en direct par nos services techniques), l'utilisation des fluides (eau et électricité) pour les travaux s'intensifiant contribuent à une progression naturelle des charges de fonctionnement. Un certain nombre de ces travaux permettront à terme de réaliser des économies ou tout du moins d'absorber de futurs coûts de structure.

A noter que de nombreuses mairies ont recours à l'augmentation du taux de la taxe foncière pour compenser une partie de ces progressions de dépenses indépendantes de la volonté des collectivités locales. Cette piste n'a pas été retenue par la commune de Bessens qui maintient son taux inchangé cette

année encore.

L'année 2024 s'annonce globalement similaire à 2023 avec un espoir de ralentissement de l'inflation mais avec la répercussion de la seconde augmentation légale des rémunérations sur l'ensemble de l'année. Certaines assurances ont aussi annoncé une majoration des tarifs. Les ratios d'épargne risquent de se dégrader même si les grands équilibres devraient rester préservés.

De nouvelles actions ont été engagées pour contenir au mieux plusieurs postes de charges. L'isolation du bâtiment de l'ancienne mairie, l'abaissement de la puissance de certains compteurs pour passer en offre réglementée et non plus de marché (avec un tarif de vente d'électricité bien plus avantageux pour la commune), la pose à venir d'un dispositif de gestion des appareils de chauffage dans certains bâtiments, la poursuite du passage en led de nos éclairages publics, une réflexion sur les impacts des futurs projets dans les charges à l'avenir (recours à la géothermie, autoconsommation, ...).

Information fiscalité

Pour simplifier la compréhension de la fiscalité, le montant de votre taxe foncière dépend de deux paramètres : le taux voté par la commune qui est multiplié par les bases fiscales (la valeur locative du bien) dont la progression est déterminée par l'État, souvent au rythme de l'inflation.

La commune de Bessens n'a pas augmenté son taux depuis 2020.

Une anecdote de l'Histoire



La cage d'escalier de l'Eglise de Bessens

L'anecdote de cette année est en relation avec l'église de Bessens et puisée dans les archives municipales en date du 20 avril 1835. Jean Delboy, brassier, et son fils Guillaume Delboy, brassier de 17 ans, se présentent à la mairie à 8 heures du soir devant le Maire, Jean-Baptiste Moles.

Jean Delboy expose : « (...) que ce jourd'hui, vers midi, à l'issue de la messe, Georges Prunet, carillonneur l'avait invité, ainsi qu'aux nommés Alexandre Maynadier et Pierre Pimbert, tous les deux âges d'environ seize ans d'aller lui aider à sonner la cloche, et qu'étant montés au clocher d'autres jeunes gens que eux, déjà désignés, par le dit Prunet, celui-ci se mit à crier à haute voix qu'il n'en voulait plus aucun, à ce bruit, Monsieur le curé Bonnini qui n'était pas encore sorti de l'église, se dirige vers l'escalier du clocher, y monte avec précipitation et colère administre d'abord une rude calotte au dit Delboy qui lui fait franchir deux degrés et puis lui lance un coup de pied si violent aux reins qu'il le fait rouler plusieurs autres degrés. Le dit Delboy nous a déclaré qu'il se ressentait vivement de cette dernière atteinte et surtout quand il respire. »

Le 26 avril 1835 un procès-verbal a été dressé par le maire, après avoir entendu séparément les autres témoins qui ont confirmé les dires du père et du fils Delboy. En Mai, le conseil demande le renvoi de l'abbé Bonnini qui trouble la paix de la commune par ses agissements néfastes au maintien de l'ordre. Le maire écrit au ministre du Culte.

Ce prêtre avait déjà été poursuivi en janvier 1834 pour avoir ouvert une porte dans le mur de l'église pour aller au presbytère, alors que cela lui avait été interdit en mai 1833.

En août 1835 un nouveau curé arrive...

Le centre de loisirs a le sourire

Cette année encore, le centre de loisirs de Bessens continue de satisfaire petits et grands.

L'équipe d'animation accueille vos enfants sur toutes les petites vacances scolaires et la dernière semaine du mois d'août sans limitations de places (hors sorties nécessitant un déplacement par autocar). Les programmes déployés se sont avérés riches en activités ludiques et en découvertes. Le passage en périscolaire a permis de faire croître les thématiques et les idées.

L'objectif est de combiner distraction et détente tout en développant l'engagement personnel des enfants. Nous avons organisé un spectacle sur le temps des mercredis ouvert aux parents (première fois depuis 3 ans, faute au COVID) : un plaisir retrouvé et partagé entre enfants, animateurs et familles.

Autre moment fort de notre structure, la participation au carnaval, organisé en partenariat avec l'équipe enseignante. Celui-ci sera reconduit l'année prochaine et on vous y attend déguisés !!! Nous avons également développé une animation autour d'Octobre Rose dans le village pour la seconde année consécutive et lancé un chantier de peinture des nouveaux potagers de l'école Ferry.

N'oublions pas mon équipe. Leur motivation, leur sérieux, leurs compétences et leur esprit d'initiative en font un groupe formidable toujours à la recherche de nouvelles activités en vue de satisfaire, nous l'espérons, vos chers enfants !!!

Merci à vous tous pour votre participation sans laquelle rien n'aurait pu être accompli !

Enfin, nous aurons plaisir à retrouver vos enfants aux diverses cérémonies du 11 Novembre, 8 mai ou encore du 14 juillet au monument aux morts en présence du Conseil municipal de Bessens.

Merci à vous tous et à très vite. L'ensemble du personnel du centre se tient à votre disposition.

Toute l'équipe du centre de loisirs « Lous Mainatches »



SPONSORS

DU MAG

Votre nouvelle boulangerie-pâtisserie
à BESSENS
Zone d'activités des Palanques

Mauranes
maison fondée en 1965

Magasin ouvert du mardi au samedi
de 6h30 à 13h30 et de 15h30 à 20h
le dimanche de 7h à 13h

05 53 03 56 61

ECOMAT
FLORES

**VENTE DE GRANULAT, SABLE, ALLUVIONNAIRE
& RECYCLAGE MATÉRIAUX INERTES**

06 21 48 54 91 - BESSENS

GROUPE FLORES

groupe-flores.fr



REPAS DE NOËL DES AÎNÉS

3 DÉCEMBRE À 12 H

Salle des fêtes Gaston Miquel

AMBIANCE MUSETTE

Offert par la commune pour les
Bessinois(e) de plus de 65 ans

Possibilité de convier des accompagnants
extérieurs (30 € le repas accompagnant : paiement
uniquement par chèque à effectuer à la réservation)



**Réservation obligatoire
en mairie avant
le 15 novembre 2023**